

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Glyfos Soluble Concentrate Herbicide

Version  
1.3

Date de révision:  
03/26/2025

Numéro de la FDS:  
50001841

Date de dernière parution: 01/27/2021  
Date de la première parution: 01/01/2020

### SECTION 1. IDENTIFICATION

#### Identificateur de produit

##### **Nom du produit**

Glyfos Soluble Concentrate Herbicide

#### Autres moyens d'identification

##### **Code du produit**

50001841

#### **Numéro d'enregistrement de produit**

24359

#### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

**Utilisation recommandée** Peut être utilisé comme herbicide seulement.

#### **Restrictions d'utilisation**

Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

##### Fabricant

FMC Corporation  
2929 WALNUT ST  
PHILADELPHIA PA 19104  
USA  
Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),  
Web: <https://ag.fmc.com/ca/en>  
SDS-Info@fmc.com

##### Adresse du fournisseur

FMC of Canada Limited  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
Canada

#### Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou  
d'accident,appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.)  
1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)  
1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### **Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Glyfos Soluble Concentrate Herbicide

Version  
1.3

Date de révision:  
03/26/2025

Numéro de la FDS:  
50001841

Date de dernière parution: 01/27/2021  
Date de la première parution: 01/01/2020

Toxicité aiguë (Dermale) : Catégorie 4

Irritation oculaire : Catégorie 2A

### Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : AVERTISSEMENT

Déclarations sur les risques : H312 + H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Déclarations sur la sécurité :

**Prévention:**  
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ auditive.

#### Intervention:

P302 + P352 + P312 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:  
Laver abondamment à l'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Glyfos Soluble Concentrate Herbicide

Version 1.3 Date de révision: 03/26/2025 Numéro de la FDS: 50001841 Date de dernière parution: 01/27/2021 Date de la première parution: 01/01/2020

Substance/mélange : Mélange

### Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
glyphosate	glyphosate	1071-83-6	>= 10 - < 30 *
Amines, tallow alkyl, ethoxylated	Amines, tallow alkyl, ethoxylated	61791-26-2	>= 5 - < 10 *

\* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.  
En cas d'inconfort, retirer immédiatement de l'exposition. Valises légères: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes se développent. Cas graves: Consultez immédiatement un médecin ou appelez une ambulance.
- En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les corrossions cutanées non traitées donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : L'aspersion des yeux, même par de petites quantités, suffit à provoquer des lésions irréversibles et la cécité.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Retirez les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Glyfos Soluble Concentrate Herbicide

Version  
1.3

Date de révision:  
03/26/2025

Numéro de la FDS:  
50001841

Date de dernière parution: 01/27/2021  
Date de la première parution: 01/01/2020

NE PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.  
Provoque une sévère irritation des yeux.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés  
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.  
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit  
Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.  
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Glyfos Soluble Concentrate Herbicide

Version  
1.3

Date de révision:  
03/26/2025

Numéro de la FDS:  
50001841

Date de dernière parution: 01/27/2021  
Date de la première parution: 01/01/2020

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-mérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhale les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application. Pour éviter les renversements pendant la manipulation, maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.
- Conditions de stockages : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
glyphosate	1071-83-6	TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Glyfos Soluble Concentrate Herbicide

Version  
1.3

Date de révision:  
03/26/2025

Numéro de la FDS:  
50001841

Date de dernière parution: 01/27/2021  
Date de la première parution: 01/01/2020

normalement nécessaire.

### Protection des mains Matériel

: Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.

### Remarques

: L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.

### Protection des yeux

: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un masque et des vêtements de protection en cas de problèmes lors du traitement.

### Protection de la peau et du corps

: Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

### Mesures de protection

: Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi détaillé.  
S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches de sécurité soient situés près de la zone de travail.  
Porter un équipement de protection adéquat.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette et au mode d'emploi.

### Mesures d'hygiène

: Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
Ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : liquide

Forme : suspension

Couleur : jaune

Odeur : type amine

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 5.31 (20 °C)  
Concentration: 100 %

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Glyfos Soluble Concentrate Herbicide

Version  
1.3

Date de révision:  
03/26/2025

Numéro de la FDS:  
50001841

Date de dernière parution: 01/27/2021  
Date de la première parution: 01/01/2020

5.14 (20 °C)  
Concentration: 1 %  
(solution à 1% dans l'eau)

Point de fusion/congélation : < 0 °C

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : 113 °C

Point d'éclair : > 113 °C

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1.165 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau : Miscible

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 43 mm<sup>2</sup>/s ( 20 °C)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Glyfos Soluble Concentrate Herbicide

Version 1.3	Date de révision: 03/26/2025	Numéro de la FDS: 50001841	Date de dernière parution: 01/27/2021 Date de la première parution: 01/01/2020
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

18 mm<sup>2</sup>/s ( 40 °C)

Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Non-oxydant
Taille des particules	: Donnée non disponible

---

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stabilité chimique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Conditions à éviter	: Chaleur, flammes et étincelles.  Exposition au soleil.  Éviter la formation d'aérosols. Éviter les températures extrêmes
Produits incompatibles	: Évitez les acides forts, les bases et les oxydants  Métaux alcalins  Fer
Produits de décomposition dangereux	: Oxydes de carbone  Oxydes d'azote (NOx)

---

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 orale (Rat): > 5,000 mg/kg Méthode: FIFRA 81.01 BPL: oui
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 4.86 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Glyfos Soluble Concentrate Herbicide

Version  
1.3

Date de révision:  
03/26/2025

Numéro de la FDS:  
50001841

Date de dernière parution: 01/27/2021  
Date de la première parution: 01/01/2020

Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Méthode: FIFRA 81.03  
BPL: oui

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Rat): > 2,000 mg/kg  
Méthode: FIFRA 81.02  
BPL: oui

### Composants:

#### **glyphosate:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

#### **Amines, tallow alkyl, ethoxylated:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1,436.7 mg/kg  
DL50 (Rat, femelle): 1,315.7 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 1,260 mg/kg

### **Corrosion et/ou irritation de la peau**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

### Produit:

Évaluation : N'est pas classé comme irritant  
Méthode : FIFRA 81.05  
Résultat : Irritation légère de la peau  
BPL : oui

### Composants:

#### **glyphosate:**

Méthode : FIFRA 81.05  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **Amines, tallow alkyl, ethoxylated:**

Résultat : Corrosif(ve) après 4 h d'exposition ou moins

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Glyfos Soluble Concentrate Herbicide

Version  
1.3

Date de révision:  
03/26/2025

Numéro de la FDS:  
50001841

Date de dernière parution: 01/27/2021  
Date de la première parution: 01/01/2020

### Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Produit:

Résultat	: Irritation modérée des yeux
Évaluation	: N'est pas classé comme irritant
Méthode	: FIFRA 81.04
BPL	: oui
Remarques	: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

#### Composants:

##### **glyphosate:**

Résultat	: Des effets irréversibles aux yeux
Méthode	: FIFRA 81.04

##### **Amines, tallow alkyl, ethoxylated:**

Résultat	: Des effets irréversibles aux yeux
----------	-------------------------------------

### Sensibilisation cutanée ou respiratoire

#### **Sensibilisation de la peau**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### **Sensibilisation des voies respiratoires**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### Produit:

Évaluation	: Ne cause pas la sensibilisation de la peau.
Méthode	: FIFRA 81.06
Résultat	: Pas un sensibilisateur cutané.
BPL	: oui

#### Composants:

##### **glyphosate:**

Méthode	: Directives du test 406 de l'OECD
Résultat	: Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

##### **Amines, tallow alkyl, ethoxylated:**

Résultat	: Ne cause pas la sensibilisation de la peau.
----------	---

### Mutagénicité de la cellule germinale

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### Composants:

##### **glyphosate:**

Mutagénicité de la cellule	: Les données ne soutiennent pas le classement comme un
----------------------------	---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Glyfos Soluble Concentrate Herbicide

Version 1.3	Date de révision: 03/26/2025	Numéro de la FDS: 50001841	Date de dernière parution: 01/27/2021 Date de la première parution: 01/01/2020
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

germinale - Évaluation mutagène des cellules germinales.

### Amines, tallow alkyl, ethoxylated:

Mutagénicité de la cellule : Les données ne soutiennent pas le classement comme un mutagène des cellules germinales.  
germinale - Évaluation

### Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

### Composants:

#### glyphosate:

Cancérogénicité - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

### Amines, tallow alkyl, ethoxylated:

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification comme carcinogène

### Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

### Composants:

#### glyphosate:

Toxicité pour la reproduction : Le poids des données ne supporte pas la classification comme toxique pour la reproduction  
- Évaluation

### Amines, tallow alkyl, ethoxylated:

Toxicité pour la reproduction : Le poids des données ne supporte pas la classification comme toxique pour la reproduction  
- Évaluation

### STOT - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

### Composants:

#### Amines, tallow alkyl, ethoxylated:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

### STOT - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

### Composants:

#### Amines, tallow alkyl, ethoxylated:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Glyfos Soluble Concentrate Herbicide

Version  
1.3

Date de révision:  
03/26/2025

Numéro de la FDS:  
50001841

Date de dernière parution: 01/27/2021  
Date de la première parution: 01/01/2020

### Toxicité par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

### Composants:

#### **glyphosate:**

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

### Autres informations

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

---

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

#### Produit:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (*Salmo gairdneri*): 18.6 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en statique
- NOEC (*Salmo gairdneri*): 0.43 - 0.81 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d
- CL50 (*Lepomis macrochirus* (*Crapet arlequin*)): 11.9 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en statique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (*Puce d'eau*)): 21.6 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- NOEC (*Daphnia magna* (*Puce d'eau*)): 1.5 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CI50 (*Scenedesmus subspicatus*): 17.4 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- CI50 (*Selenastrum capricornutum* (*algue verte*)): 2.0 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- CE50 (*Skeletonema costatum* (*diatomée marine*)): 0.340 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- CE50 (*Navicula pelliculosa* (*Diatom*)): 0.392 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- CE50 (*Lemna gibba* (*lentille d'eau*)): 27 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Glyfos Soluble Concentrate Herbicide

Version  
1.3

Date de révision:  
03/26/2025

Numéro de la FDS:  
50001841

Date de dernière parution: 01/27/2021  
Date de la première parution: 01/01/2020

Durée d'exposition: 7 d

Toxicité pour les microorganismes : CI50 (boue activée): > 100 mg/l

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Coturnix japonica (Caille japonaise)): 1,900 mg/kg

DL50 (Coturnix japonica (Caille japonaise)): > 5,000 mg/kg  
Durée d'exposition: 5 d  
Remarques: Diététique

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 359  
Durée d'exposition: 48 h  
Remarques: Oral(e)

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 323  
Durée d'exposition: 48 h  
Remarques: Contact

### Composants:

#### **glyphosate:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1.1 - 1.6 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en statique

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1.3 - 2.5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en statique

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 1.7 - 5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en statique

CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 9.9 - 12 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.6 - 3.4 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Selenastrum capricornutum)): 485 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

#### **Amines, tallow alkyl, ethoxylated:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Glyfos Soluble Concentrate Herbicide

Version 1.3	Date de révision: 12/05/2024	Numéro de la FDS: 50001841	Date de dernière parution: 01/27/2021 Date de la première parution: 01/01/2020
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): 0.18 - 0.99 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia (Daphnie)): 0.47 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (algues): 0.008 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h

### Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Persistante et dégradabilité

#### Composants:

##### **glyphosate:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

##### **Amines, tallow alkyl, ethoxylated:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

### Potentiel bioaccumulatif

#### Composants:

##### **glyphosate:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -3.3

### Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### **glyphosate:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: immobile

### Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Glyfos Soluble Concentrate Herbicide

Version  
1.3

Date de révision:  
12/05/2024

Numéro de la FDS:  
50001841

Date de dernière parution: 01/27/2021  
Date de la première parution: 01/01/2020

---

### SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.
- Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

---

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Réglementations internationales

##### UNRTDG

- No. UN : UN 3082  
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(Glyphosate Salt)
- Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
Dangereux pour l'environnement : oui

##### IATA-DGR

- UN/ID No. : UN 3082  
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(Glyphosate Salt)
- Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
Dangereux pour l'environnement : oui

##### Code IMDG

- No. UN : UN 3082  
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(Glyphosate Salt)
- Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Glyfos Soluble Concentrate Herbicide

Version 1.3	Date de révision: 12/05/2024	Numéro de la FDS: 50001841	Date de dernière parution: 01/27/2021 Date de la première parution: 01/01/2020
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

EmS Code : F-A, S-F  
Polluant marin : oui

### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### Réglementation nationale

#### TDG

No. UN	: UN 3082
Nom d'expédition	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Glyphosate Salt)
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
Code ERG	: 171
Polluant marin	: oui
Remarques	: Afficher la marque « dangereux par inhalation » sur l'emballage conformément au TMD 4.23.

### Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**NPRI Composants** : ethane-1,2-diol

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : En conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient des substances chimiques exemptées des exigences de l'inventaire DSL de la LCPE. Il est réglementé comme pesticide assujetti aux exigences de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Lisez l'étiquette de la LPA, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.

ENCS : En conformité avec les inventaires

ISHL : En conformité avec les inventaires

KECI : En conformité avec les inventaires

PICCS : En conformité avec les inventaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Glyfos Soluble Concentrate Herbicide

Version 1.3	Date de révision: 12/05/2024	Numéro de la FDS: 50001841	Date de dernière parution: 01/27/2021 Date de la première parution: 01/01/2020
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

IECSC	: En conformité avec les inventaires
NZIoC	: Non en conformité avec les inventaires
TECI	: Non en conformité avec les inventaires

### Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

### PMRA/PCPA Information

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire; Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire

### PRUDENCE

Réagit avec les matériaux en fer, en acier galvanisé et en acier non revêtu, libérant (libérant) de l'hydrogène, qui peut s'enflammer., Contient des substances pouvant avoir des effets sur le foie et les reins, Dangereux pour l'environnement. Toxique pour la flore (plantes). Peut être nocif pour les organismes aquatiques., Peut être nocif en cas de contact avec les yeux.

---

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

### Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	: États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemand de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité in-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Glyfos Soluble Concentrate Herbicide

Version  
1.3

Date de révision:  
12/05/2024

Numéro de la FDS:  
50001841

Date de dernière parution: 01/27/2021  
Date de la première parution: 01/01/2020

dustrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taiwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

### Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

### Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2025 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique